

APPEL À PROJET

Artistes professionnels

*Créations d'installations artistiques dans l'espace public
de type Art environnemental, Art in situ, Land Art ou Street art.*

Sentiers des Arts

21 septembre au 17 novembre 2024

Regards hors saison

Dossier complet à envoyer uniquement sous forme numérique à :

d.hugonnard@agglo-royan.fr

Date limite :

23 février 2024

+ d'INFOS SUR :

www.agglo-royan.fr

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique - 107, avenue de Rochefort - 17201 ROYAN Cedex

Direction des Affaires Culturelles

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES SENTIERS DES ARTS 2024

ORIGINE DES SENTIERS DES ARTS

Les Sentiers des Arts sont nés en 2013 d'une volonté de créer des itinéraires artistiques alliant art et patrimoine. Imaginés comme une façon de découvrir ou re-découvrir nos territoires familiers de manière originale, les créations artistiques contemporaines étaient invitées à dialoguer avec les paysages patrimoniaux et historiques.

Trois ans plus tard un partenariat avec les territoires des Communautés de communes de la Haute-Saintonge et de l'Estuaire est né afin de promouvoir les arts contemporains (Land Art, Art Environnemental, Arts Urbains etc...)

LA DOUZIÈME ÉDITION

Pour la douzième édition, un appel à projet est lancé par la **Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et la Communauté des communes de Haute-Saintonge** pour poursuivre son dialogue entre art et paysage et pour continuer à d'unifier leur territoire par un projet artistique singulier qui se démarque chaque année par son originalité.

LA THÉMATIQUE : REGARDS HORS SAISON

Cette douzième édition est marquée par un retour aux sources et aux origines en reprenant le concept des premiers Sentiers des Arts qui mettaient en avant l'idée d'un retour au calme et à l'apaisement en rentrant dans la saison automnale, propice à la découverte de paysages remarquables.

Le thème proposé est *Regards hors saison*.

Les créations devront s'inspirer et s'ancrer au cœur du paysage naturel avec la volonté de faire découvrir, grâce à l'art, notre patrimoine à travers le regard aiguisé, pertinent et parfois déroutant d'artistes contemporains.

C'est dans le respect de l'environnement que les Sentiers des Arts proposent au public non-initié ou averti, de voir, percevoir et ressentir autrement le monde qui l'entoure, le temps d'une balade.

OBJECTIFS DE L'ÉVÈNEMENT

Cet évènement artistique vise à :

- Mettre en lumière des lieux emblématiques des territoires et faire découvrir au public, à travers le regard d'artistes contemporains, un patrimoine paysager et urbain d'une grande richesse, le temps d'une balade.
- Rendre l'art accessible à tous et sensibiliser le public à travers des actions de médiation notamment auprès du jeune public (scolaires).
- Susciter la surprise et la curiosité.
- Générer des rencontres artistiques entre les artistes, leurs œuvres et les habitants du territoire.

Un ensemble d'animations mobilisant de nombreux partenaires, les communes, les acteurs locaux et les habitants est proposé, autour des *Sentiers des Arts*.

PRODUCTION DES OEUVRES

Les œuvres devront s’inspirer de la thématique et inciter le public à vivre une rencontre artistique privilégiée.

16 projets au maximum pourront être retenus et seront répartis sur les différentes communes :

- **10 œuvres maximum pour la Communauté d’Agglomération Royan Atlantique.**
- **6 œuvres maximum pour la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge.**

Les œuvres pourront être figuratives, abstraites voire surréalistes.

Les œuvres sélectionnées pourront transformer les perceptions spatiales de chaque visiteur en créant :

- Des espaces, des atmosphères, des lieux, des perceptions, et des sensations.

Elles pourront être, selon les sites (voir les fiches jointes) :

- Graphiques, fonctionnelles, interactives, sensibles.
- Monumentales, peintes ou minimalistes.

Les œuvres sont éphémères, sauf pour les fresques, et devront être visibles pendant toute la durée de la manifestation programmée jusqu’au **17 novembre 2024**. Les artistes doivent tenir compte du climat et des contraintes liées au terrain et au patrimoine à proximité, et s’engagent à tout mettre en œuvre pour que les œuvres réalisées résistent aux intempéries.

Les particularités de chaque site et les souhaits des organisateurs sont présentés dans chaque fiche.

L’œuvre achevée doit impérativement être conforme au projet présenté.

IMPERATIF : L’installation, la présence et le démontage de l’œuvre ne doivent pas entraîner de pollutions ou de dommages écologiques sur les sites.

LES DATES

L’édition 2024 *des Sentiers des Arts* aura lieu **du 21 septembre au 17 novembre 2024**.

Les artistes seront accueillis pour les installations des œuvres sur la période du **vendredi 13 au vendredi 20 septembre 2024 UNIQUEMENT**.

L’inauguration aura lieu le **vendredi 20 septembre 2024**. La présence des artistes est souhaitée.

L’ouverture officielle des Sentiers des Arts est fixée au **samedi 21 septembre 2024**.

Le **démontage** des installations (si nécessaire) devra être réalisé **à partir du 18 novembre 2024**.

LES SITES

Les lieux d’implantation des œuvres ont été déterminés en amont par l’équipe organisationnelle, d’après des critères liés à **l’accessibilité et à l’intérêt paysager, patrimonial ou urbain**.

Deux itinéraires des Sentiers des Arts sont proposés sur les 2 territoires :

1. La **Communauté d'Agglomération Royan Atlantique** choisit de mettre en lumière un parcours aux points de vues remarquables de **la ville de Meschers-sur-Gironde** dans une ambiance estuarienne sur les bords de la Gironde ainsi que **le village de Semussac**.
2. La **Communauté de Communes de la Haute-Saintonge** retient aussi des espaces privilégiés et protégés au cœur d'un milieu humide aux retenues d'eau sur les communes de Saint-Fort-sur-Gironde avec **le site de port Maubert**, et **le site Vitrezay, Echappées Nature (Pôle Nature)** à Saint-Sorlin-de-Conac.

Dans le cas où un lieu s'avérerait indisponible pour des raisons juridiques ou techniques, ou en cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de proposer un lieu de substitution. Le cas échéant, les candidats seront informés de ce changement, sans délai, par l'organisateur.

Pour plus d'informations sur les sites, vous référencer aux éléments complémentaires en annexes.

CONDITIONS TECHNIQUES

SÉCURISATION DES OEUVRES

Les œuvres doivent garantir toutes les conditions nécessaires en matière de sécurité pour un lieu public et ne doivent présenter aucun danger pour les visiteurs (risque de chute, blessure, coupure...).

CHOIX DES MATÉRIAUX

Les types de matériaux choisis sont libres.

L'artiste doit impérativement s'assurer que les matériaux utilisés sont respectueux de l'environnement, et qu'ils n'occasionnent aucune pollution dans le milieu d'installation. L'achat des matériaux reste à la charge de l'artiste et sous sa responsabilité.

DÉLAIS DE CRÉATION, DE MONTAGE ET DE DÉMONTAGE

L'artiste se déplace avec **son propre véhicule, il dispose de son propre matériel et de ses outils** pour la construction de l'œuvre sur le site, et **restera autonome dans la progression de son travail**.

L'artiste peut venir accompagner d'un assistant. (Les frais occasionnés ne sont pas pris en charge par l'organisateur).

La création de l'œuvre peut se faire in situ ou être réalisée en amont en atelier. L'artiste assure le montage de son œuvre.

Les services techniques de la CARA ou de la CDCHS pourront apporter une aide technique selon le projet. L'artiste devra en faire la demande dans son dossier. La location des nacelles pour la réalisation des fresques est prise en charge par la CARA.

- L'installation de l'œuvre devra être terminée pour le **vendredi 20 septembre**, date butoir.
- L'artiste démontera son œuvre, sauf exception du cas d'une fresque, à partir du **18 novembre 2024**. Les conditions du démontage devront être précisées dans leur dossier.

MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES CRÉATIONS

Aucune.

ASSURANCE DES ŒUVRES

Les œuvres ne seront pas assurées par l'organisateur.

L'artiste devra s'acquitter d'une **responsabilité civile**.

En cas de dégradation ou de vol, la CARA et la CDCHS ne pourront être tenues pour responsables et ne financeront pas la recréation de l'œuvre. Cette dernière sera démontée et l'artiste en sera informé sans qu'il ne puisse s'y opposer.

En cas de dégradation de l'installation due à un défaut de conception, l'artiste s'engage à effectuer à ses frais, les réparations qui s'imposent.

CONDITIONS D'ACCUEIL DES ARTISTES

HÉBERGEMENT DES ARTISTES

L'hébergement n'est pas pris en charge par la CARA.

Cependant, durant le temps de la réalisation de leur œuvre, les artistes pourront bénéficier des logements saisonniers de la CARA situés sur la commune de Semussac (à 6km de Meschers-sur-Gironde), à des tarifs n'excédant pas les 150 euros la semaine (charges EDF et eau non comprises). Un contrat spécifique sera passé entre l'artiste et la régie du logement de Loisir Social et Saisonnier (CARA'LOG) pour la location du logement prévu pour deux personnes maximum si nécessaire.

FRAIS DE REPAS / DÉPLACEMENTS

Les frais de repas et de déplacements ne sont pas pris en charge par l'organisateur.

DOSSIER DE CANDIDATURE

CALENDRIER

Appel à candidature

Date limite des candidatures - 23 février 2024 (inclus)

Sélection

Vote du Jury - début mars 2024

Annonce des résultats – 22 mars 2024

Présence des artistes

Montage des installations – du vendredi 13 au vendredi 20 septembre 2024 (inclus)

Inauguration et presse – vendredi 20 septembre 2024

Exposition

Du 21 septembre au 17 novembre 2024

Démontage

A partir du 18 novembre sauf pour les œuvres murales.

PROFIL DES CANDIDATS

POUR QUI ?

Ce projet s'adresse aux artistes professionnels ou collectifs d'artistes de toutes nationalités, sans limite d'âge, pouvant témoigner d'une expérience artistique.

- LES ARTISTES PROFESSIONNELS, LES PAYSAGISTES, ARCHITECTES, PLASTICIENS OU DESIGNERS DIPLÔMÉS (numéro SIRET), justifiant d'une activité professionnelle en cohérence avec le projet

Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives. Elles doivent être présentées en français. L'organisateur se réserve le droit d'inviter un artiste et de lui réserver un site.

SONT EXCLUES :

- les personnes participant au jury.

RÉMUNÉRATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

- La rémunération correspondante à la prestation artistique est fixée pour chaque site sur la CARA et la CDCHS :

Pour les œuvres de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA)

MESCHERS-SUR-GIRONDE

Site 1 : Mur de l'hôtel de ville - 2 500 € TTC

Site 2 : Espace Grottes du Régulus - 3 500 € TTC

Site 3 : Espace non inclus dans l'appel à projet - Artiste invité

Site 4 : Escalier Boulevard de la Corniche - 2 000 € TTC

Site 5 : Espace intimiste étroit avec vue sur la plage des Nonnes - 2 500€ TTC -

Site 6 : Escalier plage des Nonnes - 3 500 € TTC

Site 7 : Rue du château Bardou - Non inclus dans l'appel à projet - Artiste invité

Site 8 : Espace Charles de Gaulle - 3 500€ TTC

Les sites **3** et **7** ne sont pas concernés par l'appel à projet mais seront inclus dans le parcours. Les organisateurs se laissent le choix d'y inviter deux artistes.

SEMUSSAC

Site 9 : Ce site comprend plusieurs emplacements (A,B,C,D,F,G,H) - Installations sous contraintes : choisir au minimum 2 emplacements sur les 7 proposés – 5 000 € TTC

Site 10 : Salle polyvalente (Mur du côté square Paul-Emile Victor) - 2 500 € TTC

Pour les œuvres de la Haute-Saintonge (CDCHS)

PORT MAUBERT

Site 11 : site au choix 3 500 € TTC

Site 12 : site au choix 3 500 € TTC

Site 13 : site au choix 3 500 € TTC

VITREZAY, ÉCHAPPÉE NATURE

Site 14 : site au choix 3 500 € TTC

Site 15 : site au choix 3 500 € TTC

Site 16 : site au choix 3 500 € TTC

Les modalités de paiement sont les suivantes :

- 60 % versés après la notification du contrat, sur présentation d'une facture, pour l'achat des premiers matériaux de l'œuvre.
- 40% versés après l'installation de l'œuvre, sur présentation de facture.

Tout désistement de l'artiste entraînera le remboursement intégral des sommes versées.

CONTRAT

Le projet artistique retenu sera formalisé par un contrat, **établi entre l'artiste ou son employeur et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique ou la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge selon les sites d'implantation des œuvres**, et précisera les conditions générales de participation (Communes sélectionnées et emplacements, organisation, dates de montage et de démontage, assurances...).

PIÈCES À FOURNIR

Le dossier de candidature complet peut être rédigé en français.

Ce dossier sera composé des pièces suivantes :

- Un **curriculum vitae** ou **portfolio** relatant le parcours artistique du candidat.
- Un **dossier illustré** représentatif de la proposition de l'artiste et permettant de visualiser la proportion des créations (dessins, croquis, esquisses, photos...) et précisant les modalités techniques de réalisation, de montage et de démontage.
- Le **justificatif** d'inscription à un organisme artistique : Maison des artistes, collectif...
- La **fiche de candidature** dûment complétée avec les pièces à fournir.
- Tout autre élément permettant d'apprécier les qualités et la mise en situation du projet proposé par l'artiste.

Il sera demandé aux artistes sélectionnés un texte de présentation de leur parcours artistique (15 lignes maximum) et un texte de présentation de leur projet artistique (25 lignes maximum) accompagné du visuel en haute qualité, et d'une photo de l'artiste pour les différents documents de communication de l'événement.

Par le fait de son inscription, le candidat souscrit sans réserve aux modalités du règlement.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATS

Les candidatures devront respecter le cahier des charges et seront soumises au jury qui appréciera la qualité et l'originalité des œuvres présentées, la cohérence de l'ensemble du projet et des aspects techniques.

L'organisateur réunit un jury composé de personnes qualifiées. Il évaluera et sélectionnera les dossiers de candidature. Il sera notamment sensible aux réalisations favorisant l'intégration paysagère et le respect de l'environnement (matériaux, recyclabilité...). Toutes les œuvres proposées devront tenir compte de la sécurité des visiteurs.

Les œuvres devront être en cohérence avec le thème de l'édition et avoir une dimension adaptée et proportionnée au lieu d'implantation.

Les décisions du jury sont sans appel et seront communiquées aux candidats **fin mars 2024** sans que le jury ne soit tenu de justifier ses décisions.

Le jury pourra demander des informations complémentaires aux candidats.

Tout dossier incomplet ne sera pas soumis au jury.

Chaque candidat se verra signifier par courrier la décision le concernant.

DÉPÔT DES CANDIDATURES

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **vendredi 23 février 2024 à 17 heures**.

Le dossier de candidature complet sera envoyé uniquement sous forme numérique à l'adresse suivante :

d.hugonnard@agglo-royan.fr

Les éléments mentionnés ci-dessus devront impérativement être **transmis au format PDF**. Il est demandé de bien vouloir privilégier les envois des dossiers via des **services de transfert de fichiers de type Wetransfer ou plateforme identique**.

Pour toutes demandes d'informations complémentaires concernant l'appel à projet :

Direction des Affaires Culturelles 05 46 22 19 79

Animatrice Patrimoine, Delphine HUGONNARD-BRUYERE, d.hugonnard@agglo-royan.fr

Directrice du Service des Affaires Culturelles, Nathalie GIRET

Ce dossier est à retourner au plus tard le 23 février 2024 (17h00)

EXCLUSIVEMENT SOUS FORMAT NUMÉRIQUE (PDF) VIA WETRANSFER

à l'adresse d.hugonnard@agglo-royan.fr

TOUT DOSSIER EN RETARD ET /OU INCOMPLET NE SERA PAS ÉTUDIÉ.

L'APPEL À PROJET EST TÉLÉCHARGEABLE SUR LE SITE DE L'ORGANISATEUR :

www.agglo-royan.fr

FICHE DE CANDIDATURE

Cette fiche est à joindre obligatoirement au dossier de candidature au plus tard au 23 février 2024 à 17h.

Titre du projet (même provisoire)

TITRE : []

Veuillez indiquer obligatoirement vos choix par ordre de préférence parmi les lieux proposés (merci de vous reporter aux fiches descriptives des sites proposés) :

Vœux 1 : []

Vœux 2 : []

Vœux 3 : []

Pour les candidatures individuelles

NOM / Prénom : []

Date de naissance : []

Nationalité : []

Adresse/ CP/ Ville : []

Pays : []

N° SIRET/ SIREN : []

Téléphone : []

Mail : []

Site internet : []

Réseaux sociaux (Instagram/ Facebook...) : []

Pour les candidatures collectives

NOM 1 / Prénom 1 : |
Date de naissance : : |
Nationalité : |
Adresse/ CP/ Ville : |
Pays : : |
N° SIRET/ SIREN : |
Téléphone : : |
Mail : : |
Site internet : |
Réseaux sociaux (Instagram/ Facebook...) : |

NOM 2 / Prénom 2 : |
Date de naissance : : |
Nationalité : |
Adresse/ CP/ Ville : |
Pays : : |
N° SIRET/ SIREN : |
Téléphone : : |
Mail : : |
Site internet : |
Réseaux sociaux (Instagram/ Facebook...) : |

NOM 3 / Prénom 3 : |
Date de naissance : : |
Nationalité : |
Adresse/ CP/ Ville : |
Pays : : |
N° SIRET/ SIREN : |
Téléphone : : |
Mail : : |
Site internet : |
Réseaux sociaux (Instagram/ Facebook...) : |

Limite d'envoi des dossiers : vendredi 23 février 2024

Contact : d.hugonnard@agglo-royan.fr

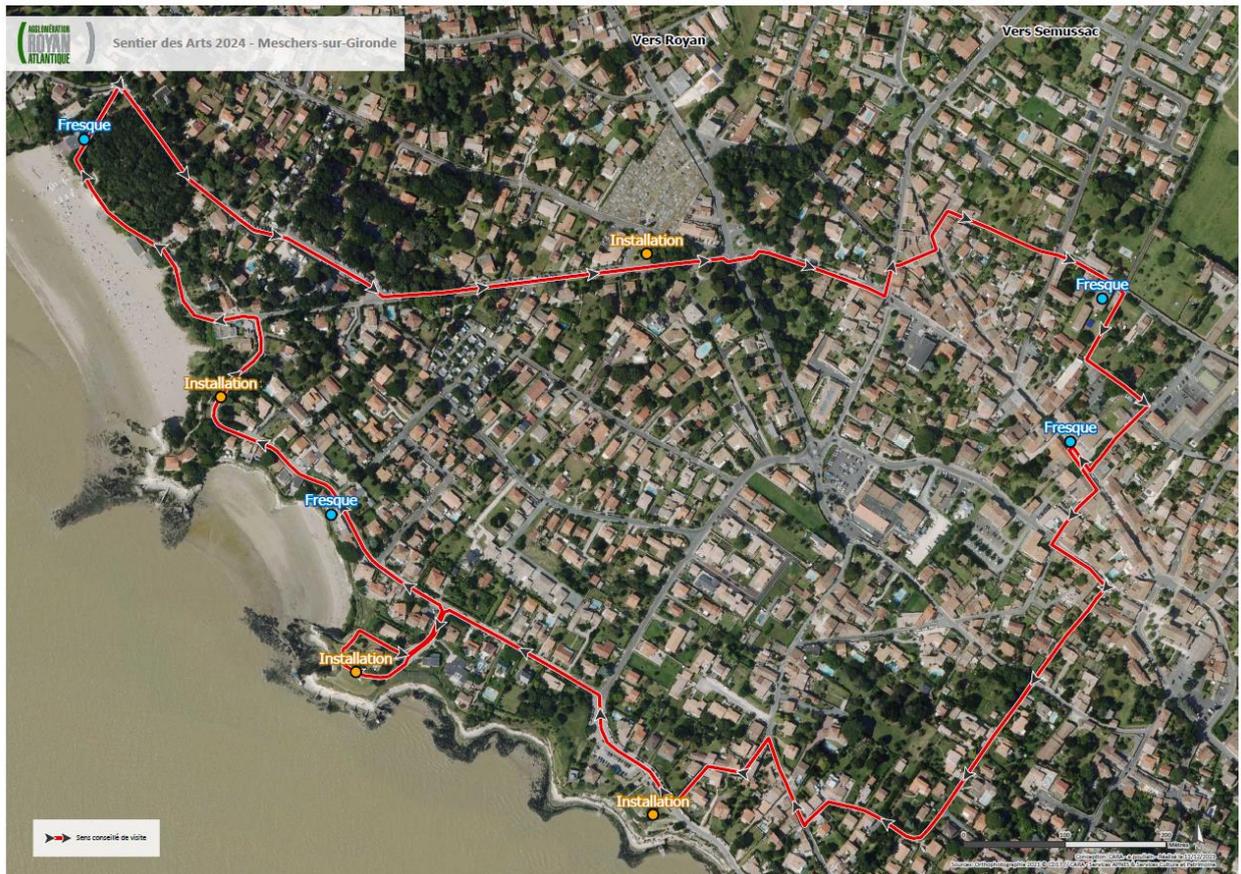
ANNEXES



LES SITES

- Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

1. La ville de Meschers-sur-Gironde



Site 1 – Mur de la mairie - centre ville

[Lien google street view – Mairie](#)



Accessibilité

Rue Paul Massy– façade d'un des bâtiments de la mairie

Contraintes

Accessible avec nacelle (location par organisateur)

Points forts

Façade donnant sur la rue commerçante du centre-ville

Dimensions

H 7m-5m60 / L 5m60

Site 2 – Grottes du Régulus - Oeuvre s’inspirant de l’histoire du lieu

[Lien google street view – Grotte de Régulus](#)



Accessibilité

Boulevard de la Corniche

Contraintes

Façade estuarienne venteuse

Points forts

Point de vue remarquable – espace de pause avec banc pour observer le paysage

Table de pique-nique – Entrée du site des Grottes du Régulus

Site 3 - Promontoire Allée Notre Roche (Bd de la corniche) - Non inclus dans l'appel à projet – Artiste invité

Site 4 - Escalier Boulevard de la Corniche

[Lien google street view – escalier boulevard corniche](#)



Accessibilité

Boulevard de la Corniche

Contraintes

Escalier et façade estuarienne venteuse

Points forts

Point de vue remarquable – espace de pause avec deux bancs pour observer le paysage

Site 5 – Un espace intimiste très étroit avec vue sur la plage des Nonnes - Œuvre minimaliste ou dématérialisée (numérique, musicale, etc)

[Lien google street view – Jardin secret](#)



Accesibilité

Boulevard de la Corniche par un petit escalier

Contraintes

Espace étroit - espace intimiste avec une voûte boisée – Deux bancs positionnés de chaque côté de l'espace – Prise au vent

Points forts

Vue sur la plage des Nonnes avec une voûte boisée – espace intimiste appelé par les locaux « le jardin secret » - tel un cocon, une enveloppe intime.

Site 6 – Escalier - Accès depuis plage des Nonnes

[Lien google street view – Escalier plage des nonnes](#)



Vues depuis le bas des escaliers



Vue depuis le haut des escaliers

Accessibilité

Plage des Nonnes

Contraintes

*Accès par les escaliers donnant sur la
plage ou par les escaliers Allée Clair de
Lune – 100 marches*

Points forts

*Un des deux accès à la plage –
fortement emprunté*



Vues de la plage des Nonnes

Site 7 – Rue du château Bardon - Non inclus dans l'appel à projet - Artiste invité

Site 8 – Espace Charles de Gaulle - Installation

[Lien google street view - Espace Charles de Gaulle](#)





Accessibilité

Bord de route

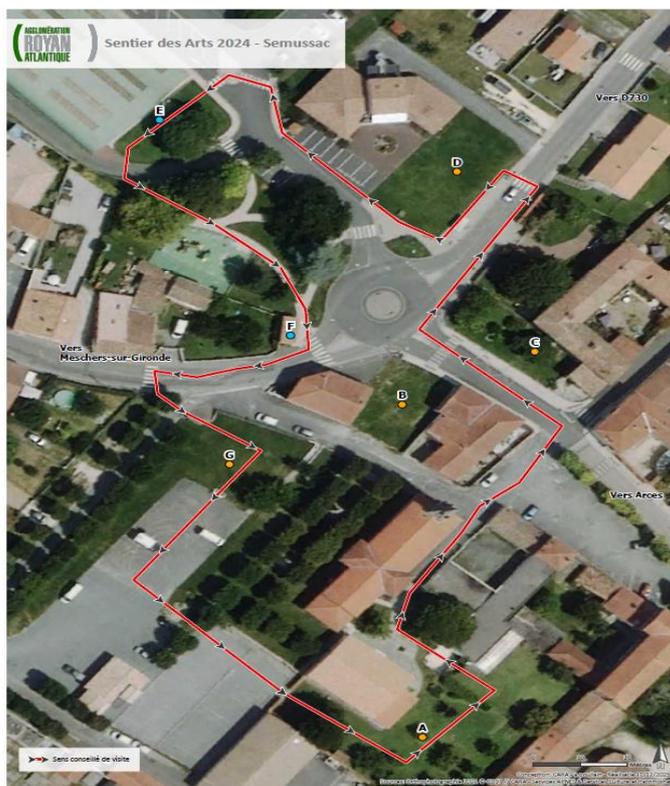
Contraintes

Espace boisé – 3 bancs

Points forts

Square - espace visible à l'intersection de 2 routes

2. Le village de semussac



Site 9 - Ce site comprend 7 emplacements possibles (A, B, C, D, F, G) –
L'artiste ou le collectif doit imaginer une ou plusieurs installations
invasive et/ou immersive dans l'espace public incluant au moins 2
emplacements au choix.

A. Mairie et son jardin (installation)

[Lien google street view - Mairie et son jardin](#)



Accessibilité

Accès facile

Contraintes

Espace clôturé ouvert au public

Points forts

Jardin de l'hôtel de ville – proche de l'église – cœur du village

B. Espace vert (installation)

[Lien google street view - espace vert et puit](#)



Accessibilité

Accès facile

Contraintes

Espace vert avec du mobilier urbain et des plantations (Mur non inclus)

Points forts

Espace ouvert - cœur du village

C. Espace cabinet médical et rond point central (installation)

[Lien google street view - Cabinet médical](#)



Accessibilité

Accès facile

Contraintes

Espace dédié au centre médical de la commune

Points forts

Espace ouvert - cœur du village

D. Abris bus (fresque)

[Lien google street view - Abris bus](#)



Accessibilité

Accès facile

Contraintes

Abris bus accueillant des scolaires

Points forts

Espace ouvert - cœur du village - face au rond point

Dimensions

H 3m X l 11m

F - Espace entre église et espace du puit (installation)

[Lien google street view - espace entre église et le puit](#)



Accessibilité

Accès facile

Contraintes

Deux accès

Points forts

Espace ouvert sur église et sur le rond point au cœur du village

G - Terrain à proximité de l'église (installation)

[Lien google street view - Terrain à proximité de l'église](#)



Accessibilité

Accès facile

Contraintes

Grand espace ouvert

Points forts

Espace ouvert - proximité de l'église - cœur du village

Site 10 – Mur de la salle polyvalente (Côté square Paul Emile Victor) - Fresque



Accessibilité

Accès facile

Contraintes

Espace vert devant la façade

Points forts

Espace central - proche de l'aire de jeu – salle polyvalente

Dimensions

L 28m / H2m50

- Communauté de Communes de la Haute-Saintonge

1. Port Maubert à Saint-Fort-sur-Gironde

[Lien google street view - Port Maubert](#)

*Sites 11 -12-13 – Port Maubert (8 emplacements au choix) -
Installations*





Accessibilité

Port accessible

Contraintes

Lieu de pêche et de loisirs

Points forts

Site touristique remarquable avec point de vue - petit port

2. Echappée nature, Vitrezay (ancien Pôle nature) à Saint-Sorlin-de-Conac

[Lien google street view - Pôle Nature Vitrezay](#)

Site 14, 15, 16 – Echappée nature, Vitrezay – Installations





Accessibilité

Espace accessible

Contraintes

Espace littoral – Vent et contraintes liées au bords de Gironde

Grands espaces

Points forts

Site touristique remarquable avec point de vue

PLUS D'INFORMATIONS SUR LES SITES

Pour une visualisation plus détaillée des sites, et obtenir un complément d'informations sur les aspects naturels, historiques et patrimoniaux, il est conseillé de consulter les sites suivants : <https://maps.google.fr/>, www.patrimoine.agglo-royan.fr, www.inventaire.poitou-charentes.fr, www.haute-saintonge.net, www.charente-maritime.fr.

PHOTOS & VIDÉOS COMPLÉMENTAIRES

SUR DEMANDE À L'ADRESSE : d.hugonnard@agglo-royan.fr